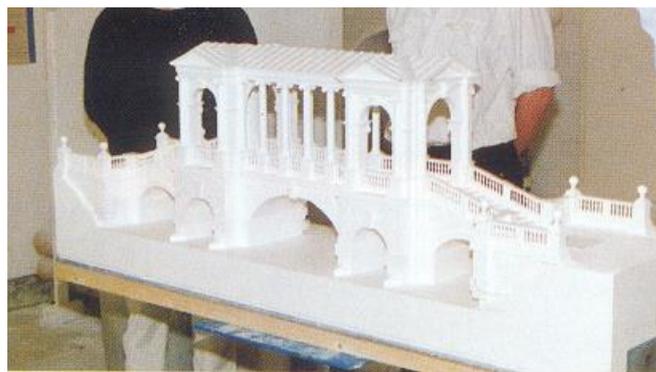


Le SP10 est un produit de moulage sans odeur, présentant un aspect final de porcelaine.

Avantage :

- Elaboration aisée.
- Durcissement rapide sans additifs.
- Structure analogue à la porcelaine.
- Cuisson et séchage ne sont pas nécessaires.
- Bonne reproduction.
- Traitement de surface possible avec toutes peintures courantes.
- Dureté très élevée.
- Ne casse pas.
- Rebord très dur.



Données techniques

Couleur	Très Blanc
Taux de gâchage	4 kg de poudre par litre eau
Volume de mélange	2,4 litres
Dureté	min. 300 N/mm ²
Temps de travail	ca. 5 minutes
Temps de prise	ca. 12 minutes

Mise en œuvre :

Mesurer la quantité de poudre et d'eau (voir taux de gâchage), saupoudrer la poudre dans l'eau et attendre au moins 20 secondes. Après humidification totale, mélanger vigoureusement pendant environ 1 minute, remplir le moule en coulant le mélange en fine veine dans le moule afin qu'une couche de faible épaisseur soit avancée à la surface (pour éviter la formation de bulles d'air), après, couler le reste d'un seul trait.

Le démoulage peut s'effectuer après 15 à 20 minutes. La pièce coulée s'échauffe fortement. Il est conseillé de déposer la pièce sur p.e. des lattes de bois jusqu'à son refroidissement complet (après 8 heures environ). Passé ce délai, la pièce peut être mise en couleur.

Les présentes informations et les conseils qui vous sont données verbalement ou par écrit dans le cadre de notre assistance technique ou d'essais pratiques, vous sont communiqués au mieux de nos connaissances et n'engagent pas notre responsabilité, même en ce qui concerne d'éventuels droits de tiers en matière de propriété industrielle. Ils ne vous dispensent pas de la nécessité de vérifier sur place si ;les conseils techniques et les produits fournis conviennent aux procédés et application que vous envisagez. L'application, la mise en œuvre et la transformation des produits fournis, échappent à notre contrôle et relèvent exclusivement de votre responsabilité. La vente de nos produits s'effectue en vertu de nos conditions générales de vente et de livraison. Nos recommandations en matière de sécurité ne vous dispensent pas de l'obligation de déterminer les mesures de sécurité adaptées à vos conditions d'exploitation, que nous ne pouvons prévoir, et de veiller notamment à la qualification professionnelle et à l'information des personnes appelées à utiliser, manipuler ou être en contact avec les produits.